



# ATTESTATION À LA CONDUITE EN SÉCURITÉ DES TRANSPALETTES ÉLECTRIQUES À CONDUCTEUR PORTÉ ET DES GERBEURS



Durée  
**8 heures**



Date début prochaine  
session  
**sur inscription**



Nb places dispo.  
/



Langue  
/



## LIEU DE LA FORMATION

IFSB

**Référence** : E3143

**Formateurs** : Formateurs de l'IFSB.

**Effectif max** : 3 participants

**Quand** : Suivant planning et sur  
demande

**Rythme** : journée entière

**Langue** : FR

**Cible** : Les salariés utilisant un  
transpalette électrique à conducteur  
porté et gerbeur.

**Tarif** : 750,00 € HTVA



## ACCÈS AU LIEU DE FORMATION

INSTITUT DE FORMATION SECTORIEL  
DU BATIMENT SA.

## **PUBLIC CIBLÉ**

Les salariés utilisant un transpalette électrique à conducteur porté et gerbeur.

## **OBJECTIF**

Etre capable de conduire un transpalette électrique à conducteur porté/gerbeur en respectant les règles de sécurité, suivant la recommandation de prévention établie par l'Association Assurance Accidents (AAA).

## **CONTENU DE LA FORMATION**

Théorie :

Réglementation, normalisation et texte (obligations de l'employeur, obligation des salariés, responsabilité du conducteur, ...)

Technologies et caractéristiques des engins (classification et technologie des organes)

Fonction des organes et des dispositifs de sécurité

Prise de poste et fin de poste

Règles de circulation, de conduite et de stabilité

Plaque de charge

Etiquetage de produits dangereux et de manutention

Pratique :

Prise de poste

Conduite et manutention de charges

Fin de poste

## **PRÉ-REQUIS DE RECEVABILITÉ DE L'INSCRIPTION**

Le stagiaire doit avoir 18 ans au moins.

En inscrivant le salarié à cette formation, l'employeur s'engage à ce qu'il soit apte médicalement. L'IFSB décline toute responsabilité en cas de fausse déclaration.

## **PÉDAGOGIE**

Matériel audiovisuel pour la partie théorique avec ensembles mécaniques détaillés et documentation.

La pédagogie s'articule entre une alternance théorie/pratique dont les objectifs généraux sont la maîtrise sur le plan pratique et technologique dans la conduite d'un transpalette électrique et d'un gerbeur.

## **VALIDATION DE LA FORMATION**

A l'issue de la formation, une évaluation sera réalisée (évaluation théorique et pratique), le candidat devra obtenir une moyenne de 7/10 en théorie comme en pratique, avec un minimum de 7/10 pour certains points spécifiques, dits éliminatoires selon la recommandation. Le passage avec succès de l'évaluation théorique est nécessaire pour l'admission à la formation pratique. En cas de réussite le candidat se voit délivrer par notre organisme de formation une attestation de conduite en sécurité avec mention du type d'engin concerné.

Une remise à niveau périodique pour ce type d'engin est exigé tous les 5 ans.